PROTOCOLE COVID19 Pour la rentrée 2020-21

L'année 2020 est marquée par une crise sanitaire mondiale liée au virus corona 19 ; imposant à l'échelle nationale un confinement avec notamment un arrêt de la pratique du jiu-jitsu brésilien.

 Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 : "L'ensemble des activités physiques et sportives peuvent reprendre normalement dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire. La distanciation physique n'est plus obligatoire lorsque la nature même de l'activité ne la permet pas. De fait, cette évolution autorise à nouveau la pratique des sports de combat au niveau amateur et en pratique de loisir dans les territoires sortis de l'état d'urgence."

Malgré les possibilités liées à l'autorisation nationale de la reprise du sport amateur, la prudence reste indispensable.

C'est ainsi que dans ce contexte exceptionnel de crise sanitaire, les membres du bureau du club de jiu-jitsu brésilien de Grapplisses, en accord avec les directives nationales et fédérales, demandent à l'ensemble des adhérents de respecter les règles mentionnées dans ce protocole afin de maximiser la protection individuelle.

Ces règles permettent d'assurer le maintien adapté des séances d'entrainements, elles pourront être soumises à des modifications et adaptations par les autorités locales lesquelles sont garantes de la bonne utilisation des structures ; en fonction notamment de l'évolution de la situation sanitaire.

Les membres du bureau rappellent à l'ensemble des adhérents que si le virus est respiratoire, sa transmission est aérienne mais peut également se produire par contact direct ou indirect, c'est dans ce sens que vont l'ensemble de ces règles.

Ces règles sont obligatoires pour tous, encadrants comme adhérents. Leur non-respect conduira à l'éviction systématique et immédiate de la séance.

Règles obligatoires liées à l'utilisation générale de la structure :

- Port du masque obligatoire dans l'établissement sauf durant la pratique de l'activité sportive,
- Utilisation du gel hydro alcoolique mis à votre disposition à l'entrée,
- Respect du sens de circulation,
- Respect de la distanciation sociale d'au moins un mètre entre chaque personne.

Concernant le déroulement des entrainements :

- Pas de climatisation possible pour éviter les mouvements de particules,
- Limitation du nombre de partenaires durant une séance à des groupes de deux à cinq, permanent d'une séance à une autre,
- Prévoir une zone de pratique sur le tatami (délimitée au sol avec du ruban adhésif) pour chaque groupe ceci afin d'éviter les contacts intergroupes. Un espace minimal de 6m² pour deux pratiquants actifs, et le respect de la distanciation pour les pratiquants non actifs au sein du même espace porté à 10m²,
- Un espace libre entre chaque groupe,
- Déterminer un nombre de pratiquants maximum par séance, selon l'espace disponible dans la salle,
- Suppressions des réunions collectives telles que les photos de groupe, les accolades lors du sol, etc.,
- Le port du masque est obligatoire partout sauf sur le tatami au sein du même groupe (nb : le masque chirurgicale et FFP2 devenant poreux du fait de la sueur et de la condensation, leur utilisation n'apparait pas pertinente dans les sports de contact),
- Les portes seront ouvertes en permanence afin de contourner le contact des poignées à l'exception des portes coupe-feu,
- Installer un espace d'accueil avec gel hydro alcoolique à disposition pour permettre le lavage de mains (obligatoire) pour les pratiquants et les encadrants,
- L'espace sportif sera aéré 15 min avant, pendant, puis 15 min après la pratique,
- Nettoyage et désinfection de la surface de travail (tatamis et protections murales) avant et après chaque séance,
- Les cours sont réservés aux adhérents, et aucun public extérieur n'est autorisé à l'intérieur de la salle (les parents et accompagnateurs doivent attendre à l'extérieur),
- Suivi de la présence des pratiquants (avec date et heure d'entraînement), la structure doit tenir à disposition des autorités compétentes un registre quotidien de recensement des personnes accueillies,
- Les encadrants devront refuser l'accès aux personnes présentant certains de ces symptômes :
 - fièvre
 - frissons
 - sensation de chaud/froid
 - toux, douleur ou gêne à la gorge
 - difficulté respiratoire au repos ou essoufflement anormal à l'effort
 - douleur thoracique
 - orteils ou doigts violacés
 - diarrhée
 - maux de tête
 - courbatures généralisées
 - fatigue majeure
 - perte de goût ou de l'odorat
 - tachycardie au repos
- En cas de doute ou de suspicion d'un cas Covid-19, isolement de la personne et nettoyage des zones fréquentée par cette dernière. En accord avec l'adhérent, déclenchement de la procédure avec l'Agence Régionale de Santé dans le cas où il devait s'avérer positif.

Règles à suivre pour les pratiquants :

- Application strictes des règles liées à l'utilisation de la structure,
- Respect des règles mises en place par l'encadrant, notamment en ce qui concerne les groupes d'entrainements,
- Mettre sa tenue de pratique (kimono ou short/rashguard) sous un survêtement pour éviter les contacts avec des surfaces contaminées pendant le trajet vers le lieu de pratique,
- Pas d'utilisation possible des vestiaires,
- Chaque pratiquant doit avoir dans son sac : un gel hydroalcoolique et des mouchoirs jetables non utilisés,
- Les pratiquants peuvent apporter une bouteille d'eau, cette dernière devra être marquée au nom de son propriétaire et pourront être remplies via les robinets à disposition,
- L'utilisation des WC est à éviter autant que possible,
- Bien qu'il ne soit pas interdit, l'échange de matériel durant l'activité est vivement déconseillé,
- Les pratiquants devront systématiquement se laver les mains mais aussi les pieds, compte tenu de la particularité du sport ; et cela à chaque entrée et sortie du groupe de travail ou de la surface d'entrainement,
- Utilisation obligatoire de sandales propres et désinfectées, réservées à l'utilisation exclusive de la salle,
- Chaque pratiquant peut, s'il le souhaite, faire l'usage d'un masque dans le cadre de sa pratique.
- Les tenues de sport devront être lavées à 60°C systématiquement après chaque séance.
- L'accès sera refusé aux personnes présentant certains de ces symptômes :
 - fièvre
 - frissons
 - sensation de chaud/froid
 - toux, douleur ou gêne à la gorge
 - difficulté respiratoire au repos ou essoufflement anormal à l'effort
 - douleur thoracique
 - orteils ou doigts violacés
 - diarrhée
 - maux de tête
 - courbatures généralisées
 - fatigue majeure
 - perte de goût ou de l'odorat
 - tachycardie au repos
- Si vous avez un ou plusieurs des symptômes mentionnés ci-dessus, vous êtes prié de ne pas venir aux entraînements, de prévenir les membres du bureau et de contacter votre médecin.